

N°DEL144-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **DIX-HUIT** du mois de **NOVEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE NOVEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. ARRAS Alexis
Mme LABARCHEDE Martine
Mme PEYSALLE Florence

Donne pouvoir à :

M. BENALIA BROUCH Amine
Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance
Mme DEDIEU Martine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PÉDUCASSE

OBJET : FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ZAE DU VILLAGE D'ENTREPRISES 2, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°79-2020 en date du 24 juillet 2020 portant vote des budgets primitifs de l'ensemble des budgets,

Vu la délibération n°99-2020 en date du 30 septembre 2020 portant vote des décisions modificatives budgétaires du budget principal et des budgets annexes Pépinière d'entreprises et assainissement NARROSSE.

Pour le budget principal, il s'agit de la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2020 :

- La DM n°2/2020 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à – 189 427€ et en section de fonctionnement à – 486 182€.

Pour le budget annexe de la ZAE du village d'entreprises 2, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2020 :

- La DM n°1/2020 du Budget annexe de la ZAE du village d'entreprises 2 s'équilibre en section d'investissement à 170 734.96€ et en section de fonctionnement à 0€.

Pour le budget annexe eau potable, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2020 :

- La DM n°1/2020 du Budget annexe eau potable s'équilibre en section d'investissement 315 302€ et en section de fonctionnement à 505 293.56€.

Pour le budget annexe assainissement, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2020 :

- La DM n°1/2020 du Budget annexe assainissement s'équilibre en section d'investissement – 387 377€ et en section de fonctionnement à – 376 396.59€.

Le détail est présenté dans le tableau annexé à la présente note.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 2/2020 du budget principal, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 2 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2020 du budget annexe de la ZAE du village d'entreprises 2, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 3 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2020 du budget annexe eau potable telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 4 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2020 du budget annexe assainissement telle que présentée dans le tableau ci-annexé

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 novembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

